



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, PORTE-PAROLAT DU GOUVERNEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PME, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Entreprendre au féminin

Des opportunités pour elles. Une clé pour la compétitivité et l'emploi.

Lors du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes qui s'est tenu le 30 novembre 2012, le Premier ministre a décidé, sur proposition de la ministre des Droits des femmes, la mise en œuvre d'un plan de développement de l'entrepreneuriat féminin.

Cette mobilisation est la résultante d'un constat : les femmes ne représentent en France que 30% des créations d'entreprise et seules 10% des entreprises innovantes nouvellement créées sont dirigées par des femmes.

Les comparaisons internationales montrent que la France est en retard par rapport à ses voisins.

Ainsi, en 2011, moins de 3% des françaises sur la tranche d'âge 18-64 ans ont créé une entreprise ou étaient propriétaires d'une entreprise récemment créée contre 4,5% en Allemagne, 5,2% au Royaume-Uni et plus de 10% aux États-Unis.

Notre retard est préjudiciable aux femmes dont les perspectives professionnelles se trouvent ainsi limitées alors même qu'elles sont en moyenne à la sortie de l'université plus qualifiées que les hommes ; il est préjudiciable aussi à notre économie qu'il prive d'innovations et de création de richesse.

Le Plan fixe un objectif mobilisateur : **faire progresser de 10 points le taux de femmes entrepreneurs en France pour atteindre d'ici 2017 40% de créatrices.** Il s'articule en trois axes.

Axe n°1 : Sensibiliser, orienter et informer

Les actions qui ont été décidées favoriseront la sensibilisation à l'entrepreneuriat dans le parcours éducatif, et constituent un espace unique d'information et d'orientation pour toutes les femmes désireuses de s'informer et de s'engager vers la création ou la reprise d'entreprises.

1.1 Sensibiliser à l'entrepreneuriat féminin dans les collèges, les lycées et dans l'enseignement supérieur.

- Dès la classe de 6ème, l'entrepreneuriat féminin fera partie du programme au titre du nouveau parcours individuel, d'information, d'orientation, et de découverte du monde économique et professionnel, prévu par la loi refondation de l'École

- La question de l'entrepreneuriat sera un point de passage systématique des conventions conclues entre l'Etat, les réseaux d'accompagnement et les associations qui œuvrent auprès des établissements scolaires pour promouvoir l'esprit d'entreprendre et d'innover chez les jeunes.
- Pour promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants, il sera demandé aux **Pôles Etudiants, Entrepreneuriat, Innovation (P2EI)** qui accompagnent les étudiants dans la création d'entreprises
 - o de mettre en place des actions spécifiques de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin, sous forme de témoignages de femmes entrepreneures,
 - o d'intégrer cette question dans les enseignements,
 - o d'inciter les établissements d'enseignement supérieur à mettre en place des modules de formation continue pour les femmes actuellement salariées,
 - o d'offrir aux étudiantes des dispositifs d'accompagnement dans leurs projets de création et
 - o de mobiliser les chercheurs sur cette problématique.
- A l'image de ce qui été fait cette année à titre expérimental dans 5 régions, une semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin permettra à des dirigeantes d'entreprises de promouvoir l'entrepreneuriat dans les collèges, les lycées et les établissements de l'enseignement supérieur sera organisée chaque année.
- Les initiatives visant à mobiliser les jeunes chercheurs veilleront à développer l'envie d'entreprendre au féminin.

1.2 Constituer un espace d'information et d'orientation sur l'entrepreneuriat féminin

- Création d'un espace d'information et d'orientation qui servira à la fois d'observatoire de l'entrepreneuriat féminin et de site d'information de référence sur les dispositifs dédiés aux femmes aux niveaux national et local.

1.3 Valoriser l'entrepreneuriat des femmes à travers des concours locaux

- bpifrance proposera à ses partenaires la création de prix visant à récompenser, à échelle régionale et nationale, des entreprises particulièrement performantes dirigées par des femmes.
- Le concours national de l'entrepreneuriat étudiant – Moovjee-Innovons ensemble - proposera des prix visant à récompenser des projets de création d'entreprises particulièrement performantes portés par des femmes

Axe n°2 : Renforcer l'accompagnement des créatrices

Les actions qui ont été décidées visent à créer les étapes d'un véritable parcours de la créatrice d'entreprise. Un effort particulier et la professionnalisation de l'accompagnement pour apporter des réponses véritablement personnalisées.

2.1 Mobiliser les acteurs locaux autour des programmes de mentorat :

- Conclusion d'accords dans toutes les régions, associant les déléguées régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les régions, bpifrance et les directions régionales de la Caisse des dépôts et de bpifrance pour établir un diagnostic des besoins du territoire en matière d'accompagnement et choisir ensuite des actions prioritaires à

mettre en place, telles que le soutien à l'entrepreneuriat des femmes des quartiers, la formation des créatrices, la mise en place de couveuses, l'organisation de concours locaux, l'aide à la création d'activité en milieu rural ou encore le développement du mentorat.

2.2 Renforcer la professionnalisation des réseaux d'accompagnement

- Les réseaux consulaires et les réseaux d'accompagnement définiront le premier accueil et en harmoniseront les conditions sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat et CCI France, les Chambres de Commerce et d'industrie se sont engagées à favoriser la création d'entreprises par les femmes.
- L'AFIME, le réseau Entreprendre ou Initiative France développeront le vivier des mentors en impliquant davantage de femmes dirigeantes et mieux faire connaître aux femmes entrepreneures les apports du mentorat.
- Une minimale de femmes cheffes d'entreprise sera fixée lors de la sélection des membres du vivier des chefs d'entreprises d'OSEO Excellence et France Investissement - le Club.

Axe n°3 : Faciliter l'accès des créatrices au financement

Les actions qui ont été décidées consolident les dispositifs actuels de financement et développent des aides spécifiques pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets de création d'entreprises.

3.1 Aider les femmes à rassembler une bonne capitalisation initiale grâce à des solutions de financement spécifiques

- Bpifrance Investissement accordera une attention renforcée aux projets d'investissement portés par des femmes et entrant dans ses cibles d'investissement.
- bpifrance étudiera les aides spécifiques qu'elle pourra apporter aux femmes cheffes d'entreprises, pour la création, le développement ou la reprise d'activité.
- La visibilité et les moyens du Fonds de garantie à l'initiative des femmes seront renforcés (+25%) et déclinés dans les quartiers en politique de la ville seront renforcés.
- Un fonds expérimental partenarial (CDC, Conseil régional, organismes consulaires et banques privées) sera créé dans trois régions afin de compléter les financements.

3.2 Faciliter l'accès des femmes aux financements de droit commun

- En lien avec la Fédération bancaire française, l'entrepreneuriat féminin sera promu et développé dans les principaux réseaux bancaires et des actions seront engagées pour sensibiliser les conseillers bancaires à l'existence du dispositif FGIF et les former à l'accueil et à l'accompagnement des créatrices.

3.3 Soutien à l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers

- Bpifrance créera des dispositifs financiers de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers. Ces dispositifs, en cours de constitution, accorderont une attention particulière aux projets portés par des femmes.